



Voiture détruite suite accident

Par **Valcora92**, le **13/07/2020** à **14:31**

Bonjour,

La voiture de mon frère était garée correctement et légalement. Quelqu'un a provoqué un accident (lui est "rentré dedans"), et à priori la voiture de mon frère est non réparable. Il payait ençire le crédit.

Il doit louer une voiture pour se rendre à son travail (doit transporter tous ses outils). Savez-vous dans quelle mesure l'assurance (la sienne ou celle de l'autre conducteur) ou l'autre conducteur peuvent être contraints de lui rembourser la location ? Et si la voiture est hors d'usage l'assurance s'arrête bien le jour de cette déclaration par l'expert non ?

Il n'a pas de prêt de voiture avec son assurance.

Merci beaucoup.

Bien cordialement

as s

Par **Chaber**, le **16/07/2020** à **09:48**

bonjour

Non responsable votre frère a droit à la valeur de remplacement du véhicule et non la valeur vénale.

Il est en droit d'être indemnisé de tous les frais inhérents à l'accident: carte grise, remorquage, location...